

La foi chez saint Paul

Les lettres de saint Paul sont les plus anciens textes chrétiens dont nous disposons. Elles figurent dans le Nouveau Testament après les Évangiles et les Actes des Apôtres. Elles ne constituent pas une œuvre philosophique, mais elles ont leur place au commencement de cette introduction à la philosophie chrétienne, parce qu'elles ont profondément marqué l'histoire de la pensée chrétienne, et parce qu'elles continuent de nourrir la philosophie contemporaine. Par exemple, au cours des trente dernières années, plusieurs philosophes français de premier plan, comme Paul Ricœur, Jean-François Lyotard et Alain Badiou, ont consacré à saint Paul des analyses passionnantes sur lesquelles nous reviendrons.

C'est Alain Badiou justement qui rattache saint Paul à « l'antiphilosophie » plutôt qu'à la philosophie. Il désigne par ce terme une nébuleuse dans laquelle sont rassemblés, en particulier, Pascal, Nietzsche, Wittgenstein et saint Paul, des auteurs qui, de diverses façons, opposent à la tradition philosophique occidentale une critique radicale et efficace. Leur différence s'exprime dans des genres souvent brefs et des écrits de circonstances, à l'opposé des traités de philosophie systématique. De saint Paul, par exemple, nous n'avons que des lettres adressées à des destinataires précis.

Aux sagesse grecques alors en vogue, il oppose une folie : celle de la foi en Jésus Christ mort et ressuscité. Paul renvoie sans cesse à l'évènement éminemment singulier de la résurrection plutôt qu'à des généralités philosophiques. Et, tandis que les stoïciens ou les épicuriens prétendent se rendre maîtres d'eux-mêmes, Paul appelle les chrétiens à s'en remettre à Dieu dans la foi.

Les lettres de saint Paul ne sont pas des textes faciles d'accès. La rhétorique à laquelle recourt leur auteur nous est aujourd'hui largement étrangère. Leur contenu doctrinal est complexe et elles renvoient à une situation historique bien différente de la nôtre. Plutôt que de nous lancer imprudemment dans une présentation générale des épîtres de Paul, nous nous contenterons d'aborder sa lettre aux Romains. Cette seule ambition peut déjà sembler démesurée, tant les lectures de ce texte sont nombreuses, subtiles et souvent contradictoires. Mais le gain est à la hauteur de l'effort consenti par le lecteur. La lettre aux Romains nous permet de cerner ce qu'est la foi chrétienne à son origine : la rupture qu'elle représente, l'accomplissement qu'elle opère et la vie nouvelle qu'elle insuffle.

Il s'agit d'un texte probablement écrit à Corinthe entre 55 et 58, un peu moins de trente ans après la mort de Jésus. La lettre est adressée à la communauté chrétienne de Rome, l'une des plus anciennes, dans laquelle Paul a l'intention de se rendre, après en avoir fondé beaucoup d'autres en Méditerranée. Il s'adresse à cette communauté au nom de son autorité d'apôtre. Il s'agit d'un apôtre original, qui n'a pas fait partie du groupe de disciples évoqués dans les Évangiles. C'est seulement après la mort et la résurrection de Jésus que

Paul le rencontre, dans une apparition, sur la route de Damas. Avant, il était un juif orthodoxe, un pharisien, c'est-à-dire un spécialiste de la loi juive particulièrement attaché à son application scrupuleuse. Il persécutait les chrétiens. Mais, après avoir entendu Jésus lui dire « Pourquoi me persécutes-tu ? », il devient chrétien et annonce la bonne nouvelle de la résurrection, non seulement à des Juifs, mais aussi à des païens – ceux qu'il appelle « les Grecs ».

Cette œuvre d'évangélisation pose inévitablement un problème. Que faire de la loi juive dans les communautés chrétiennes composées de Juifs et de Grecs ? La circoncision, par exemple, est-elle nécessaire ? Doit-elle s'appliquer à tous ? Peut-on concevoir une vie communautaire réunissant des personnes qui ne respecteraient pas les mêmes interdits ? La lettre de Paul aux Romains offre une réponse à ce problème. L'apôtre soutient que le salut n'est pas dans la loi mais dans la foi. Nous détaillerons les implications de cette thèse radicale qui, tout en offrant une solution aux problèmes rencontrés par les premières communautés chrétiennes, nous permet, aujourd'hui encore, de penser la foi, et de la vivre plus pleinement, en la différenciant de la loi et en y décelant tout à la fois une confiance, une émancipation et un engagement.

La justification par la foi

La loi juive (la Torah) est une notion bien plus complexe que ce que l'on entend aujourd'hui par « loi ». Elle désigne trois choses différentes. Elle renvoie, tout d'abord, au Pentateuque, un ensemble de cinq livres bibliques : *La Genèse*, *L'Exode*, *Le Lévitique*,

Les Nombres, Le Deutéronome. La loi, c'est aussi ce par quoi Dieu se fait connaître au peuple élu – « la révélation » dirait-on en utilisant un vocabulaire chrétien. La loi, c'est enfin un ensemble législatif présent dans le Pentateuque que les maîtres d'Israël ont ordonné en 613 commandements. C'est à ces commandements que se réfère Paul quand il déclare que « nul ne sera justifié [...] par les œuvres de la loi » (chapitre 3, verset 20). On ne devient pas un juste au regard de Dieu en appliquant scrupuleusement une législation. Cette idée va radicalement à l'encontre du judaïsme orthodoxe dont l'apôtre est issu. Or, pour appuyer sa thèse, Paul s'appuie précisément sur la loi juive elle-même : le Pentateuque. Il rappelle l'histoire d'Abraham.

Car que dit l'Écriture? écrit-il, « Abraham crut en Dieu, et cela lui fut compté comme justice. » [...] Était-ce après, ou avant sa circoncision? Il n'était pas encore circoncis, il était incirconcis. Et il reçut le signe de la circoncision, comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis [...]. C'est pourquoi les héritiers d'Abraham le sont par la foi [...]

(chapitre 4, versets 3 à 16)

Abraham a été justifié par sa foi, par sa confiance en Dieu, et non par son application de la loi, si bien que la descendance véritable d'Abraham se reconnaît à sa foi, et non à son arbre généalogique ou à son respect de la législation juive. Paul utilise la loi contre la loi. Il se réfère au Pentateuque pour montrer que la justification se fait par la foi plutôt que par le respect des commandements. Il invite à lire l'histoire d'Abraham comme l'anticipation de la révolution chrétienne. Certes, le

christianisme opère une rupture radicale en proclamant que tous les hommes peuvent être justifiés par la foi, alors que le judaïsme réserve la justification au peuple élu et pose comme condition le respect de la loi. Mais cette révolution, dit Paul, est déjà présente dans la loi juive elle-même, dans le récit de la justification d'Abraham, puisqu'Abraham, bien avant la mort et la résurrection du Christ, a été justifié par sa foi et non par les œuvres de la loi.

Ce raisonnement ne peut-il pas rappeler la dialectique chère aux philosophes grecs, cet art de penser en faisant dialoguer des contradictions plutôt qu'en les figeant dans leur opposition ? C'est du moins la lecture que fait le philosophe Jean-François Lyotard de la lettre aux Romains. Il voit en Paul « un juif qui dialectise la judéité, ou un Grec de la Révélation » (*Misère de la philosophie*, p. 139). Bien qu'adversaire des sagesse grecques, l'apôtre est ainsi rattaché à l'héritage philosophique athénien.

La justification par la foi opère d'une façon toute différente de la justification par la loi. « [...] À celui qui fait une œuvre, écrit saint Paul, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due » (chapitre 4, verset 4). Appliquer la loi pour accéder au salut revient à entrer dans une logique de donnant-donnant avec le Seigneur, comme si l'homme recevait un salaire de Dieu en échange de sa stricte application de la législation. Au contraire, la foi n'est pas une bonne action qui permettrait d'obtenir une récompense méritée. Dieu ne nous doit rien. Sa grâce est un geste de pure bonté. C'est dans cette perspective

que prend sens la déclaration centrale de la lettre aux Romains : « Vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce » (chapitre 6, verset 14).

Dans la lecture passionnante qu'il a proposée de la lettre aux Romains, le philosophe Paul Ricœur note qu'elle s'intègre dans le corpus plus large des textes de la Bible qui indiquent le passage d'une logique de l'équivalence (celle du légalisme) à une logique de la surabondance (celle de la grâce). Il écrit, en particulier, ceci :

C'est [...] tout l'honneur de notre droit pénal de s'efforcer de proportionner toujours plus exactement la punition au crime. L'idéal, selon l'esprit du droit, serait que la peine soit égale à la faute. Dans cet effort admirable se résume la logique des hommes qui est une logique d'égalité, d'équivalence. Mais la logique de Dieu, la logique de Jésus, la logique de Paul est tout autre. C'est une logique d'excès, de surabondance.

(Ricœur, *Équivalence et surabondance, Les deux logiques*, p. 167)

Quand la lettre aux Romains proclame que nous ne sommes plus sous la loi, elle annonce une rupture avec la logique d'équivalence qui est celle du donnant-donnant salarial autant que celle du droit. La logique de la grâce est une logique de la surabondance. Elle n'est pas seulement présente chez Paul. On la retrouve dans l'Évangile de Mathieu, au chapitre 5, où l'on entend Jésus appeler à rompre avec la logique d'équivalence du talion (« œil pour œil, dent pour dent »), pour entrer dans une logique de la générosité : « Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre ». Cette même logique de la générosité

préside à la crucifixion de Jésus qui vient répondre au péché des hommes par une surabondance d'amour. Avec Paul Ricœur, on peut se demander si les chrétiens ne doivent pas interroger, par exemple, l'économie de leur temps à la lumière de cette opposition entre logique de l'équivalence et logique de la surabondance. N'y a-t-il pas lieu de réfléchir au développement d'une économie qui laisse davantage de place au don et à la coopération ? C'est un des aspects de l'héritage paulinien qui peuvent nourrir la pensée contemporaine.

Notons qu'en opposant la justification par la foi, qu'il proclame, à la justification par la loi, Paul peut donner l'impression de réduire le judaïsme à une religion étroitement légaliste. Sur ce point, il existe plusieurs interprétations du texte. Certains soutiennent que Paul ne s'attaque pas tant au judaïsme qu'au judéo-christianisme, c'est-à-dire aux Juifs qui, au sein des communautés chrétiennes, voulaient imposer un respect total de la loi juive et particulièrement de la circoncision. D'autres lecteurs de Paul disent que le judaïsme légaliste évoqué par l'apôtre n'est pas le judaïsme véritable mais seulement celui que pratiquaient de façon très réductrice de nombreux Juifs de l'époque. Ce débat s'inscrit dans une discussion plus large sur ce que peut être une posture chrétienne juste à l'égard du judaïsme. Parce que Paul est un « trait d'union », comme le dit Lyotard, entre judaïsme et christianisme, ses écrits sont au cœur de toute réflexion sur ce sujet. Nous ne trancherons pas un tel débat ici. Mais il est certain que Paul offre des instruments précieux pour penser à la fois ce qui lie

étroitement et ce qui sépare radicalement le judaïsme et le christianisme. L'utilisation qu'il fait de l'histoire d'Abraham suffit à en témoigner.

Lire l'apôtre aux Romains et y trouver la notion centrale de justification par la foi nous libère de l'idée reçue selon laquelle le chrétien gagnerait son paradis en appliquant les obligations et les interdits fixés par sa religion. Martin Luther, au XVI^e siècle, et les Jansénistes, au XVII^e siècle, ont mobilisé cette partie de l'héritage paulinien. Il ne s'agit plus alors de l'opposer au judaïsme orthodoxe, mais à tous les chrétiens qui prétendent contribuer à leur justification et à leur salut par leur volonté et par leurs œuvres. Aujourd'hui encore, dans de nombreux débats qui travaillent les communautés chrétiennes, on croise l'idée selon laquelle la justification résiderait dans une forme de légalisme. Face à cette opinion persistante, comme tout au long de l'histoire du christianisme, la proclamation de la justification par la foi n'a donc rien perdu de sa puissance critique. Être chrétien ne consiste pas à respecter scrupuleusement des interdits et des commandements, mais à se confier à Dieu.

De la loi à la foi

Si, après l'évènement de la résurrection, nous ne sommes plus sous la loi mais sous la grâce, cela signifie-t-il que la loi n'a aucune valeur ? Bien au contraire, nous dit l'apôtre, la loi est ce qui, dans l'histoire, prépare et annonce la foi. Pour le comprendre, il nous faut suivre les grandes étapes de l'histoire du salut telles que saint Paul les découpe.